



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# CHAMPION IRON RÉALISE UN PLACEMENT PRIVÉ DE 100 M\$ US DE REÇUS DE SOUSCRIPTION AVEC LA CAISSE

**MONTRÉAL, le 4 février 2026 / SYDNEY, le 5 février 2026** – Champion Iron Limited (TSX : CIA) (ASX : CIA) (OTCQX : CIAFF) (« Champion » ou la « Société ») est heureuse d'annoncer qu'elle a réalisé son placement privé déjà annoncé (le « placement privé ») de 26 795 921 reçus de souscription de la Société (les « reçus de souscription ») auprès de La Caisse de dépôt et placement du Québec (« La Caisse ») au prix de 3,7319 \$ US (5,1508 \$ CA) (le « prix d'offre ») par reçu de souscription, pour un produit brut de 100 millions de dollars américains. Champion compte allouer le produit du placement privé au financement d'une tranche du prix d'achat payable dans le cadre de son offre publique de rachat en espèces volontaire, recommandée et conditionnelle déjà annoncée (l'« offre »), visant l'acquisition de la totalité des actions émises et en circulation de Rana Gruber ASA (« Rana Gruber »).

En supposant l'émission des actions ordinaires de la Société (chacune, une « action ordinaire ») sous-jacentes aux reçus de souscription, le placement privé représente une dilution des actions ordinaires pour Champion de l'ordre d'environ 5,0 %, sur une base non diluée. Compte tenu de sa participation antérieure dans la Société et du placement privé, La Caisse détiendra environ 8,5 % des actions ordinaires de Champion, sur une base non diluée.

Le produit brut tiré du placement privé sera entiercé, et sera libéré au bénéfice de Champion après l'annonce selon laquelle la condition d'acceptation minimale relative à l'offre a été remplie, pourvu que les autres conditions de réalisation de l'offre soient respectées et qu'il soit prévu qu'elles continuent de l'être à la clôture de l'offre. De plus, à la conversion en actions ordinaires des reçus de souscription, La Caisse recevra une commission pour engagement de capital usuelle et un montant égal aux dividendes déclarés par Champion et payables aux porteurs d'actions ordinaires inscrits entre la date de clôture du placement privé, inclusivement, et la date de conversion en actions ordinaires des reçus de souscription, exclusivement. Si les conditions précitées n'ont pas été respectées ou si l'offre devient caduque, est résiliée ou encore est révoquée ou retirée, le produit brut tiré du placement privé sera retourné à La Caisse avec les intérêts gagnés et accumulés sur le produit brut entiercé.

Aucune autorité en valeurs mobilières n'a approuvé ou désapprouvé le contenu du présent communiqué. Les reçus de souscription n'ont pas été ni ne seront inscrits en vertu de la Securities Act of 1933, dans sa version modifiée (la « Loi de 1933 ») ou des lois sur les valeurs mobilières étatiques. Par conséquent, les reçus de souscription ne peuvent être offerts ni vendus aux États-Unis, à moins d'être inscrits en vertu de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables ou conformément à des dispenses des exigences d'inscription de la Loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières étatiques applicables. Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres aux États-Unis, et il n'y aura pas de vente des reçus de souscription dans tout territoire où une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale.

### À propos de Champion Iron Limited

Champion, par l'entremise de sa filiale en propriété exclusive Minerai de fer Québec inc., détient et exploite le complexe minier du Lac Bloom situé à l'extrémité sud de la Fosse du Labrador, à environ 13 kilomètres au nord de Fermont, Québec. La mine du Lac Bloom est une mine à ciel ouvert avec deux usines de concentration qui s'alimentent principalement en énergie hydroélectrique renouvelable, ayant une capacité nominale combinée de 15 millions de tonnes métriques humides par année. Les deux usines de concentration produisent du concentré de minerai de fer à haute teneur (66,2 % Fe) avec de plus faibles teneurs en contaminants et ont prouvé leur

capacité à produire un concentré de qualité supérieure destiné à la réduction directe (67,5 % Fe). Bénéficiant de l'une des ressources les plus pures au monde, Champion investit pour moderniser la moitié de la capacité de la mine du Lac Bloom afin de produire du matériel de qualité réduction directe pour boulettes pouvant atteindre 69 % Fe. Les produits de minerai de fer à haute teneur et à plus faible teneur en contaminants du Lac Bloom ont su se mériter une prime par rapport à l'indice P62. Champion expédie son concentré de minerai de fer du Lac Bloom par rail jusqu'au port de chargement situé à Sept-Îles, Québec, et l'a livré à l'échelle mondiale, incluant en Chine, au Japon, au Moyen-Orient, en Europe, en Corée du Sud, en Inde et au Canada. En plus du Lac Bloom, Champion détient une participation de 51 % dans Kami Iron Mine Partnership, une entité aussi détenue par Nippon Steel Corporation et Sojitz Corporation, qui possède le projet Kami. Le projet Kami est situé à proximité d'infrastructures disponibles, à seulement 21 kilomètres au sud-est du Lac Bloom. Champion possède également un portefeuille de projets d'exploration et de développement dans la Fosse du Labrador, incluant le portefeuille de propriétés Cluster II situé à moins de 60 kilomètres au sud du Lac Bloom. Les actions de la Compagnie sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto (TSX : CIA) et de l'Australian Securities Exchange (ASX : CIA).

### **Énoncés prospectifs**

La présente annonce, les déclarations verbales faites au sujet de l'offre et les autres renseignements publiés par Champion contiennent de l'information et des déclarations qui peuvent constituer de l'« information prospective » ou des « énoncés prospectifs » aux termes des lois sur les valeurs mobilières norvégiennes applicables (les « énoncés prospectifs »). Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui sont généralement, mais pas toujours, identifiés par l'emploi de termes comme « sera », « planifie », « s'attend à », « devrait », « budgète », « est prévu », « estime », « continue », « prévoit », « projette », « prédit », « a l'intention de », « anticipe », « vise », « cible » ou « est d'avis », ou toute variation de ces termes, y compris leur forme négative, ou des énoncés à l'effet que certaines actions et certains événements ou résultats « peuvent », « doivent », « pourraient », « devraient », « pourront » ou « devront » survenir, se réaliser ou être entrepris. Les énoncés prospectifs comportent des risques inhérents, des incertitudes et d'autres facteurs indépendants de la volonté de la Compagnie ou qu'elle ne peut prévoir.

Tous les énoncés compris dans le présent communiqué de presse qui ne sont pas des énoncés de faits historiques et qui concernent des événements, des développements ou des réalisations futurs constituent des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs comprennent, entre autres, des énoncés sur les attentes de la Compagnie concernant la question de savoir si les conditions nécessaires à la réalisation de l'offre seront remplies ou feront l'objet d'une renonciation, le moment prévu pour la réalisation de l'offre, l'emploi prévu du produit du placement privé, ainsi que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Ces énoncés prospectifs sont de nature prospective et ne sont pas fondés sur des faits passés, mais plutôt sur des attentes actuelles et sur de nombreuses hypothèses concernant les stratégies commerciales et l'environnement dans lequel Champion et/ou Rana Gruber pourraient exercer leurs activités dans l'avenir.

Bien que la Compagnie croie que les attentes exprimées dans ces énoncés prospectifs sont basées sur des hypothèses raisonnables, de tels énoncés prospectifs comportent des risques, impondérables et d'autres facteurs connus et inconnus, dont la plupart sont indépendants de la volonté de ces parties, ce qui pourrait faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels diffèrent sensiblement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Parmi les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats exprimés dans les énoncés prospectifs, citons notamment : le respect des conditions préalables à la réalisation de l'offre selon les modalités et le calendrier proposés, l'état de l'économie mondiale et des économies des régions dans lesquelles Champion et/ou Rana Gruber exercent leurs activités, l'état des marchés mondiaux et locaux des capitaux et du crédit et l'accès à ces marchés, la disponibilité des emprunts nécessaires et l'utilisation de divers éléments et composantes du plan de financement de Champion conformément à leurs modalités respectives, ainsi que les facteurs traités dans la section portant sur les facteurs de risque du rapport de gestion de Champion pour l'exercice clos le 31 mars 2025, qui peut être consulté sur le profil SEDAR+ de Champion à l'adresse [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca), auprès de l'ASX à l'adresse [www.asx.com.au](http://www.asx.com.au), et sur le site Web de Champion à l'adresse [www.championiron.com](http://www.championiron.com).

Si l'un ou plusieurs de ces risques ou impondérables se concrétisent ou si l'une ou plusieurs des hypothèses s'avèrent erronées, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux attendus, estimés ou projetés. Les énoncés prospectifs devraient donc être

interprétés à la lumière de ces facteurs. Ni Champion, ni aucun membre de son groupe, ni aucun de ses membres, associés ou administrateurs, dirigeants ou conseillers ne font de déclaration ni ne donnent de garantie à l'effet que les événements exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs qui figurent dans la présente annonce se produiront réellement. Compte tenu de ces risques et impondérables, les investisseurs potentiels ne devraient pas se fier aux énoncés prospectifs.

Tous les énoncés prospectifs qui figurent dans la présente annonce sont donnés en date des présentes et sont fondés sur les avis, les estimations et sur l'information disponibles à la date des présentes. Champion n'a ni intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs, notamment à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour d'autres raisons, à moins que la loi ne l'y oblige. Le fait de mettre à jour certains énoncés prospectifs ne signifie pas que d'autres mises à jour de ces énoncés prospectifs ou d'autres énoncés prospectifs seront faites. La liste des risques et des incertitudes cités précédemment n'est pas exhaustive. Les lecteurs devraient examiner attentivement les facteurs susmentionnés, ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils comportent.

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :**

**Champion Iron Limited**

Michael Marcotte, CFA

Vice-président sénior, Développement corporatif et marchés des capitaux

+1 514 316-4858, poste 1128

[info@championiron.com](mailto:info@championiron.com)

Pour plus de renseignements sur Champion Iron Limited, veuillez visiter notre site Web à l'adresse : [www.championiron.com](http://www.championiron.com).

La diffusion du présent communiqué de presse a été autorisée par le conseil d'administration de Champion Iron Limited.